

DP

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Indépendant, différent, réformiste depuis 1963

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP2152

Edition du
06 février 2017

DANS CE NUMÉRO

RIE III et le monde (Jean-Daniel Delley)

La nouvelle réforme de l'imposition des entreprises ne met pas fin à une politique fiscale prédatrice sur le plan international

La BNS mine le deuxième pilier (Michel Béguelin)

Fort de son indépendance et de ses réserves, l'institut monétaire doit redresser la barre

Contrôles obligatoires et factures justifiées (Yvette Jaggi)

L'Etat doit-il se mettre gratuitement au service des entreprises?

Le néolibéralisme est-il responsable de tous les maux? (Olivier Meuwly)

Byung-Chul Han, «Psychopolitique. Le néolibéralisme et les nouvelles techniques de pouvoir», traduit de l'allemand par Olivier Cossé, Ed. Circé, Belval, 2016 (119 pages)

Expresso

Les brèves de DP, publiées sur le site dans le Kiosque

RIE III et le monde

La nouvelle réforme de l'imposition des entreprises ne met pas fin à une politique fiscale prédatrice sur le plan international

Jean-Daniel Delley - 03 février 2017 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/30935>

La campagne référendaire sur la réforme de l'imposition des entreprises se résume pour l'essentiel à une bataille de chiffres. Ainsi les adversaires de la réforme tiennent à jour le montant des pertes fiscales induites par cette dernière. Un montant qui ne fait que croître au rythme des informations livrées par les cantons et qui, en l'état actuel, dépasserait les 3 milliards de francs.

De leur côté, les partisans de RIE III ne lésinent pas non plus sur les arguments chiffrés. Ils brandissent les 120 à 150'000 emplois potentiellement menacés par le possible départ d'entreprises privées de leur traitement fiscal privilégié. Un départ qui menacerait les budgets publics et l'équilibre financier de l'AVS. Plus le jour du scrutin approche et plus la description chiffrée d'un rejet de la réforme ressemble à une véritable apocalypse: Ueli Maurer annonce un programme immédiat d'austérité de plusieurs milliards et Economiesuisse pronostique l'évaporation d'un quart du PIB ([DP 2150](#)).

Jusqu'à présent, l'échange d'arguments et de chiffres a nourri un débat helvético-helvétique: ce que je gagne, ce que je perds. Comme si la Suisse était seule au monde. La fierté que nous tirons de notre attractivité semble ne résider

que dans nos propres vertus. En 20 ans, les impôts versés par les entreprises ont augmenté deux fois plus rapidement que le PIB, alors même que les taux d'imposition n'ont fait que décroître. Quel succès!

Or ce découplage signifie que la Suisse a pu taxer des bénéfices réalisés hors de son territoire. En clair, elle a prélevé la substance fiscale d'autres pays, une stratégie qu'on peut qualifier sans exagération de [parasitaire](#). C'est bien le reproche que nous ont adressé aussi bien l'Union européenne que l'OCDE. Un reproche mal reçu dans notre pays parce que, prédateurs, nous ne nous sommes jamais mis à la place des Etats lésés. Comment réagirions-nous si Nestlé, Novartis et d'autres encore déplaçaient leur siège dans un pays fiscalement plus attrayant?

Or RIE III substitue à ces statuts privilégiés, désormais contraires aux standards internationaux, de nouvelles niches fiscales ([DP 2143](#)) qui permettent aux entreprises de rapatrier leurs bénéfices sous les cieux plus cléments de l'Helvétie. Des niches - *patent box* et intérêts notionnels notamment - qui par ailleurs sont déjà [dans le collimateur](#) du G20 et de l'OCDE.

Si nos riches voisins et partenaires économiques disposent des moyens de se faire entendre, tel n'est pas le cas des pays du tiers-monde. Les experts du [Fonds monétaire international](#) estiment à plus de 200 milliards de dollars les recettes fiscales échappant à ces pays par le biais de bénéfices exfiltrés vers des territoires à faible taxation.

L'impôt sur bénéfice corrigé des intérêts, comme l'imposition préférentielle des revenus de la propriété intellectuelle (*patent box*), faciliteront la continuation de cette exfiltration. Ainsi des prêts à taux d'intérêt élevé et de la facturation de frais de licence effectués par la maison-mère à ses filiales dans le tiers-monde. Ces dernières peuvent ainsi minimiser leur bénéfice et donc leur charge fiscale. Et ces mêmes frais, devenus bénéfices de la maison-mère, profitent du faible taux d'imposition d'un canton suisse.

La Suisse peut bien manifester [son engagement](#) pour un développement durable et une réduction de la pauvreté. Elle peut aussi se prévaloir de sa politique de coopération, quand bien même le budget affecté à cette tâche doit subir chaque année les assauts des militants du sécateur budgétaire. Mais aussi longtemps qu'elle

persistera à privilégier une stratégie fiscale parasitaire, elle ne convaincra ni de son

engagement ni de sa bonne foi.

Voir aussi [DP 2148a, numéro spécial](#) sur la réforme de

l'imposition des entreprises III publié à l'occasion de la votation du 12 février 2017.

La BNS mine le deuxième pilier

Fort de son indépendance et de ses réserves, l'institut monétaire doit redresser la barre

Michel Béguelin - 06 février 2017 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/30943>

Alors que le montant du capital cumulé augmente constamment, les assurés du deuxième pilier paient de plus en plus pour recevoir de moins en moins. Les intérêts négatifs imposés par la Banque nationale suisse (BNS) accentuent le côté pervers du système. Malgré tout, grâce à son indépendance, la BNS a des cartes inédites à jouer.

Depuis janvier 2015, la BNS navigue sur un océan beaucoup plus agité de la spéculation monétaire. Elle essaye de préserver sa marge de manœuvre face aux puissants courants nommés euro et dollar. Elle vogue dans le brouillard, sans savoir quand elle pourra atteindre des eaux plus calmes. Dans sa cale, elle amasse des quantités de devises, d'une valeur supérieure au PIB, avec un retour minime pour la collectivité - moins de 0,5%.

La presse économique commente au fur et à mesure les péripéties de cette aventureuse croisière. Mais les réflexions en restent au très court terme. Alors que la

situation dure et va encore se prolonger. La BNS semble décidée à maintenir les [taux négatifs](#) jusqu'en 2018, et les experts présument que «*la Suisse n'en sortira pas avant 2019*». Au mieux.

Or, pour la foule de ceux qui assistent à ce triste spectacle, les conséquences sont déjà lourdes. Elles ne concernent de loin pas les seuls secteurs «*exportations et tourisme*», toujours mis en évidence. On passe en revanche sous silence les graves effets négatifs sur l'épargne nationale, en particulier sur les caisses de retraite de l'ensemble des salariés et des indépendants.

La meilleure preuve en est la répétition continuelle du refrain magique: «*La Suisse surmonte les effets du franc fort*.» Cette assertion dogmatique, le ministre de l'économie Johann Schneider-Ammann ne manque jamais l'occasion de la ressasser, comme si cela pouvait la rendre plus crédible. Autant dire qu'il ignore superbement ceux qui en payent le prix fort, via les baisses des salaires,

différées et/ou déjà bien réelles.

L'année 2017 aura fait l'objet d'innombrables prévisions économiques et conjoncturelles, prudemment assorties du rappel des grandes incertitudes présentes et à venir. En ce qui concerne les [intentions de la BNS](#), le résumé est vite fait: on ne change rien, car «*le franc reste nettement surévalué*». La navigation à vue se poursuit donc, sans oublier le message réconfortant - au conditionnel - destiné aux entreprises. «*La demande extérieure devrait continuer à se consolider progressivement, ce qui devrait contribuer [...] à réduire la pression sur les marges des entreprises exportatrices.*» Pour celles-ci, tout devrait donc plutôt bien aller. Mais, s'agissant des coûts à payer par les salariés, pas un mot.

La barre des mille milliards

Les salariés et les petits épargnants paient comptant le coût des intérêts négatifs. Pour le seul deuxième pilier, ils portent sur le total des

liquidités et placements à court terme des caisses, soit sur un capital de 56 milliards de francs à fin 2014. Précision importante: à cette même date, la masse du capital accumulé atteignait 969 milliards de francs, dont 777 milliards gérés par les différentes caisses de pension et 192 milliards correspondant à la valeur boursière des assureurs de la branche. La barre des 1'000 milliards pour l'ensemble du deuxième pilier sera sans doute dépassée au cours de cette année ou en 2018.

Le tonneau se remplit régulièrement grâce aux surplus des contributions des entreprises et des salariés, alors que, dans le même temps, la BNS le vide en persistant à percevoir ses intérêts négatifs. Depuis la mi-2016, le fait est confirmé: les caisses de pensions perdent de l'argent des assurés, à cause d'un élément imposé par la BNS hors du cadre de la loi sur la prévoyance professionnelle. Et, simultanément, toutes les caisses imposent des sacrifices à ces mêmes assurés, au nom d'urgentes mesures d'assainissement. Voir dans vos journaux les lamentations à propos du taux technique trop élevé et les appels en faveur de l'augmentation de l'âge de la retraite. A titre d'exemples, quelques titres de la presse alémanique, du *Sonntags-Blick* à la *NZZ*: «2017, année de l'horreur pour les assurés», «les premiers experts mettent le système en question», «...d'abruptes réductions de prestations».

La BNS accentue la dérive du deuxième pilier

Désormais, le deuxième pilier présente une anomalie explosive. Plus le capital accumulé par les contributions obligatoires des partenaires sociaux augmente, moins les assurés encore actifs recevront de prestations quand ils seront à la retraite. Tout un chacun peut le vérifier en consultant les prévisions de sa propre caisse de pensions. Le système s'enfoncé déjà dans l'absurde. En avril 2015 déjà, un professeur à l'Université de Saint-Gall déclarait au [Financial Times](#) que si l'on continuait ainsi pendant dix ans, les caisses seraient en faillite.

Et voici que la BNS, en maintenant ses taux négatifs, aggrave la tendance et pousse l'absurdité encore plus loin. Jusqu'au coup de grâce? Quoi qu'il en soit, la BNS impose, soit par une augmentation des cotisations des salariés, soit par une future réduction des prestations, une baisse généralisée des revenus disponibles.

Une réalité incontestable qui va totalement à l'encontre de l'un des deux objectifs fixés à la BNS par l'[article 5](#) de la loi qui la régit et lui impose de «conduire la politique monétaire dans l'intérêt général du pays». A noter que, dans les circonstances actuelles, le premier objectif est respecté sans peine puisqu'il s'agit d'«assurer la stabilité des prix», en clair de lutter contre une inflation

présentement quasi nulle.

Quelle porte de sortie?

La répartition des tâches est claire: les Chambres travaillent à la révision du système de prévoyance vieillesse dès 2020 tandis que la BNS, dépourvue de toute compétence en matière de caisses de pensions, a de son côté deux atouts majeurs. D'abord, elle a en mains une carte extraordinaire: son indépendance totale à l'égard des idéologies, des dogmes et des contraintes politiques. De plus, elle dispose à sa guise de moyens considérables, chiffrés à près de 700 milliards de francs à fin 2016, inscrits à son bilan comme [placements en devises](#). Et, contrairement à ce que prétendent les ultra-conservateurs, il s'agit bel et bien d'argent réel, susceptible de servir de moyen de paiement. La preuve: la BNS a déjà utilisé, en toute indépendance, sans rien demander à personne, 120 milliards de francs pour acheter des actions de sociétés étrangères, américaines surtout.

Dès lors, que va entreprendre la BNS pour compenser quelque peu les pertes subies par la masse des salariés et des épargnants du fait des intérêts négatifs? Ne serait-ce pas une façon concrète de travailler «dans l'intérêt général du pays»?

Saura-t-elle utiliser son indépendance pour mener une politique monétaire qui serve le mieux-être de l'ensemble de la

population? Osera-t-elle investir, par exemple par l'intermédiaire d'une banque spécialisée dans laquelle des caisses de pension placeraient des fonds rémunérés à 2%,

dans de nouvelles infrastructures technologiques et dans la modernisation des actuelles? Ne serait-ce pas aussi la meilleure façon de préparer le pays à la nouvelle

concurrence internationale?

Autant de questions auxquelles l'on attend des réponses pertinentes. Avec beaucoup d'intérêt. C'est le cas de dire.

Contrôles obligatoires et factures justifiées

L'Etat doit-il se mettre gratuitement au service des entreprises?

Yvette Jaggi - 02 février 2017 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/30925>

L'Etat ne devrait pas facturer les autorisations de produire et d'exploiter qu'il délivre. Plus précisément: les administrations, fédérales en tête, ne devraient pas faire payer les contrôles, les expertises et autres vérifications effectuées avant de permettre aux entreprises d'offrir sur le marché leurs produits et leurs services. Telle est la thèse soutenue récemment par Beat Kappeler dans une des [chroniques](#) hebdomadaires, volontiers provocantes, qu'il fait paraître depuis une quinzaine d'années dans la *NZZ* dominicale.

De fait, les activités de surveillance échappent largement aux timides efforts de déréglementation tentés au niveau fédéral. Au contraire, assure Kappeler, la *Kontrollmaschinerie* fonctionne comme jamais, en particulier dans les secteurs de l'agriculture ainsi que des industries alimentaires et pharmaceutiques, pour ne rien dire des transports et télécommunications ni des

services financiers.

Administrations bénéficiaires

Les contrôles et autorisations qu'elles facturent valent à certaines unités administratives des comptes de résultats arborant un solde positif: 46 millions en 2015 pour l'Office fédéral des télécommunications (y compris les 34 millions de TVA qu'il devra peut-être rembourser !), 84 millions pour celui de l'aviation civile. Autant dire que ces offices se financent eux-mêmes, performance que ne demande ni le *New Public Management* ([NPM](#)) déjà historique, ni le «*Nouveau modèle de gestion de l'administration fédérale*» ([NMG](#)) entré en vigueur au début de cette année. A noter que [Swissmedic](#), autorité d'autorisation et de contrôle des produits thérapeutiques au bénéfice d'un contrat de prestation conféré par le Conseil fédéral, équilibre son compte grâce à deux sources

de financement distinctes: les contributions fédérales pour les prestations d'intérêt public et, six fois plus importantes, les rémunérations de prestations fournies à des tiers, en règle générale les entreprises surveillées. Cet intéressant modèle n'a pas l'heur d'avoir attiré l'attention de Beat Kappeler.

Quant à la [Finma](#), autorité fédérale de surveillance des marchés financiers constituée en société de droit public, elle encaisse près de 140 millions de francs par an de taxes et d'émoluments, produits qui lui laissent un bénéfice d'exploitation d'une douzaine de millions par exercice. A terme, la régularité de cet excédent pourrait justifier une révision de la très détaillée [ordonnance](#) du Conseil fédéral sur les émoluments et les taxes de la Finma, en vue de mettre mieux en rapport les montants payés par les sociétés financières et les assurances soumises à surveillance et les coûts effectifs des différentes prestations.

Les autorités n'exercent pas toujours elles-mêmes la totalité des tâches liées à leur devoir de surveillance. Elles demandent des études et rapports à des experts extérieurs qui s'en font une spécialité, souvent étendue aux questions de certification et de labellisation privée - mais c'est une autre affaire. En tout cas, il y a bel et bien du travail et un vaste marché pour les sociétés privées ainsi que pour les organisations professionnelles et syndicales qui savent lire et exploiter pour leur propre compte les innombrables ordonnances, communications, directives et autres circulaires relatives aux contrôles de produits, de prestations et de procédures.

Ces textes valant règlements d'application témoignent du génie administratif et de sa ferveur pour le détail. Le Parlement, qui légifère sur les principes et institue volontiers des mécanismes de contrôle, ne se préoccupe guère de leur mise en œuvre concrète. Et quand elles s'intéressent par exemple au prix des médicaments, les commissions de gestion ([rapport](#), p.18ss) des Chambres fédérales pensent aux factures à régler - ou non - par les caisses d'assurance-maladie, mais non aux coûts des contrôles préalables à la mise sur le marché et des autres contrôles obligatoires. Tout comme les autorités politiques, qui survolent le terrain où se déroulent au jour le jour les opérations, parfois menées par des exécutants trop zélés ou devenus, à

l'inverse, plutôt compréhensifs. Les problèmes d'application renforcent la conviction de Beat Kappeler qui se fonde sur un raisonnement trop simple: si les contrôles sont commandés par l'intérêt public, ils participent d'une obligation générale de surveillance dont les coûts incombent à l'Etat. Les autorisations qui en découlent le cas échéant ne doivent par conséquent pas donner lieu à facturation.

De la confusion au sophisme

Sauf que le raisonnement ne tient pas, qui repose sur une inacceptable confusion. Il faut évidemment faire la différence entre une mission générale de l'Etat - enseignement obligatoire, sécurité publique, assistance sociale - à l'égard de l'ensemble de la population d'une part et, d'autre part, un devoir de contrôle spécial dont l'accomplissement incombe à un service officiel ou bénéficie à une personne ou à une entreprise particulière, voire à une organisation professionnelle ou syndicale.

L'autorisation de produire ou d'exploiter et d'intervenir sur tel ou tel marché ne correspond pas à un droit subjectif, mais donne la permission d'exercer une activité économique rémunératrice et en principe profitable.

Personne ne discute le fait que des conditions soient posées, sous la forme de contrôles de

qualité ou de vérification de non-dangerosité par exemple, pour permettre l'offre de certains produits ou services aux consommateurs ou aux usagers. Et l'on ne saurait considérer ces contrôles, dûment facturés, comme des limitations injustifiables au principe de la liberté du commerce et de l'industrie, encore moins comme des barrières restreignant l'accès aux marchés.

Restent bien sûr réservées les questions de quotité et de proportionnalité des émoluments et autres montants facturés pour les contrôles, dont la somme ne doit pas dépasser la totalité des coûts de la prestation fournie - ou au moins rester en adéquation avec cette dernière.

Quant à la transparence des tarifs et des barèmes, inscrits dans un texte normatif obligatoirement publié, elle est désormais renforcée par leur diffusion sur Internet, inépuisable ressource pour les citoyens, les professionnels, les consommateurs, les usagers et les justiciables.

[«Homme libre à la pensée stimulante»](#), Beat Kappeler voudrait priver l'Etat de ressources non fiscales auxquelles tous les bons principes de gestion budgétaire lui donnent droit. Etrange proposition d'exonération de la part d'un partisan de la vérité des prix de revient comme de vente et d'un adepte de l'Etat entrepreneur et pas seulement gérant.

Le néolibéralisme est-il responsable de tous les maux?

Byung-Chul Han, «Psychopolitique. Le néolibéralisme et les nouvelles techniques de pouvoir», traduit de l'allemand par Olivier Cossé, Ed. Circé, Belval, 2016 (119 pages)

Olivier Meuwly - 31 janvier 2017 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/30917>

Le philosophe allemand d'origine sud-coréenne [Byung-Chul Han](#), qui a enseigné à l'Université de Bâle, a acquis au fil des années une certaine renommée, y compris dans l'espace francophone.

Ses travaux sur les périls recelés par le concept de transparence ([La société de la fatigue](#)) sont d'une profonde pertinence. Son dernier ouvrage s'adosse à cette même question pour ausculter ses liens avec la société numérique qui envahit tous les recoins de l'existence humaine. Il en résulte une pénétrante étude, [Psychopolitique](#), publiée en 2014 en allemand et en 2016 en français.

Le point de départ de son approche plonge dans la réification de l'individu intégralement absorbé dans l'univers digital. La transparence comme norme morale, en livrant l'intimité de chacun au regard inquisiteur des géants du numérique, est ainsi poussée à son extrême limite. Surgit alors un «*Moi quantifié*», broyé dans l'observation permanente de ses faits et gestes numériques archivés dans l'ancre «*algorithmique*». Finement, Han déduit de l'anéantissement de la société, issu en partie du [dadaïsme](#) et de ses émules, une destruction de la liberté individuelle qu'opère un

«*dataïsme*» reflet du Big Data maître de l'humain.

Hostile à la mathématisation de la vie, le philosophe nous rappelle que les Lumières du 18e siècle avaient cru éclairer l'avenir de l'humanité par la grâce de la science statistique. Voltaire s'était passionné pour la rationalisation du monde qu'offrait sa décomposition chiffrée, à même d'en décoder les ressorts profonds. Et Rousseau n'y a-t-il pas aussi recouru dans son dessein d'identifier une volonté générale dépassant, dans le sens hégélien du terme, les individus pris dans leur singularité?

Han conclut à juste titre qu'au romantisme aura dès lors incombé la tâche de s'opposer à ce mouvement d'hyperrationalisation de l'humanité. Est-ce une impulsion similaire qu'il appelle de ses vœux lorsqu'il attribue aux «*deuxièmes*» Lumières, celles promues par le triomphe de l'algorithme, la déification d'une société réduite à se penser comme le simple agrégat de volontés conditionnées par les prévisions débitées par des millions de données? Han nous met en garde: les statistiques additionnées à Big Data débouchent sur cette transparence «parfaite» qu'il redoute dans sa fulgurante

aptitude à vider l'individu de sa substance, à le condamner à un conformisme épuré de tout libre arbitre.

Sa dénonciation d'une transparence trop vite saluée comme le fondement d'une société apaisée fait une fois de plus mouche. Car les «*Data*» sont aveugles à l'événement et à l'avenir. Un problème subsiste cependant. S'inscrivant dans la continuité de [Michel Foucault](#) et de son biopouvoir, Han prétend franchir un pas de plus. Autant le biopouvoir décrivait un pouvoir du capitalisme sur les corps, autant, avec son psychopouvoir, Han entend débusquer une volonté du néolibéralisme de réguler non seulement les corps mais aussi les âmes, vendues aux manipulations subtiles et doucereuses de l'ère numérique. Voilà le nouvel ennemi du peuple, qui aurait étouffé toute velléité d'autonomie chez l'individu, simple rouage d'une machine infernale et omnisciente.

L'attaque contre le libéralisme est classique. Mais pourquoi cette manie, si répandue, de croire que tous les maux de la planète seraient inexorablement compressibles dans ce fameux néolibéralisme que le philosophe, curieusement, s'abstient de définir sérieusement?

Les vices de notre modernité que Han décrypte méritent toute notre attention; et son appel à la résurrection d'une «conscience hérétique», en mesure de se penser en dehors des cadres rigides que le monde mathématisé aurait posés, séduit. Mais pourquoi se contente-t-il des habituels slogans anti(néo)libéraux ? Il fait l'impasse sur la nature complexe et ambiguë de ce courant. On ne peut omettre que cette «pensée», en effet nourrie par les aspirations au

profit du capitalisme, puise aussi dans l'esprit libertaire des années 60. Steve Jobs et ses acolytes de la Silicon Valley sont convaincus d'annoncer une société libérée de toute contrainte et qui mettrait enfin l'individu à l'abri de l'autoritarisme de l'Etat ou du capital.

L'hypocrisie de cette illusion, on peut certes la stigmatiser en suivant Byung-Chul Han. Mais sa critique mérite tout de même une analyse moins caricaturale. Il ne devrait pas

oublier que la statistique s'est imposée comme socle de la science sociale à la fin du 19e siècle, au moment où furent sculptés les fondements de l'Etat-providence. Celui-ci était impensable sans une connaissance exacte du corps social, dont la future évolution devait guider les interventions de l'Etat. La statistique serait-elle donc une pure invention (néo)libérale? Les dérives de ce «néolibéralisme» ne peuvent se satisfaire d'un examen monocausal...

Expresso

Federer fédère

Les deux derniers tournois majeurs en tennis, l'US Open en 2016 et l'Australie en 2017, ont été remportés par des Suisses: Stan Wawrinka, d'origine polonaise, et Roger Federer, dont la mère vient d'Afrique du Sud. En 2003, un bateau helvétique financé par un Suisse d'origine italienne, Ernesto Bertarelli, fédère un équipage cosmopolite et ramène la coupe de l'America en Europe. Les Valaisans ont élu un conseiller d'Etat d'origine autrichienne, Oskar Freysinger. A propos, quelle est déjà la position de l'UDC, le parti de Freysinger, à l'égard des personnes venues de l'étranger? | Jacques Guyaz - 31.01.2017

J'économise, tu paies (suite)

Schwyz connaît le seuil fiscal le plus bas du pays. Un célibataire paie déjà des impôts à partir d'un revenu annuel de 4'650 francs. Un relèvement de ce seuil à 12'000 francs, tel que proposé par une initiative socialiste, coûterait au canton 1,5 million. Trop cher, objecte la majorité parlementaire. Qui n'a pas hésité à abaisser le taux d'imposition des plus riches, privant le budget de 620 millions en quelques années. | Jean-Daniel Delley - 03.02.2017

Ce magazine est publié par [Domaine Public](#), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre [licence CC](#): publication intégrale et lien cliquable vers la

source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur domainepublic.ch pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un [don](#).

Index des liens

RIE III et le monde

<https://www.domainepublic.ch/articles/30833>

<https://www.dasmagazin.ch/2016/12/03/parasitaere-steuerpolitik/?reduced=true>

<https://www.domainepublic.ch/articles/30367>

<http://www.tdg.ch/economie/LOCDE-promet-la-fin-de-la-rcration-fiscale/story/24625633>

<https://www.imf.org/external/pubs/ft/wp/2015/wp15118.pdf>

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/conseil-federal/agenda-politique/cooperation/international.html>

<https://www.domainepublic.ch/articles/30766>

La BNS mine le deuxième pilier

<https://www.letemps.ch/economie/2016/12/15/bns-pourrait-garder-taux-dinteret-inchanges-jusquen-2018>

http://www.snb.ch/fr/mmr/speeches/id/ref_20161215_tjn/source/ref_20161215_tjn.fr.pdf

<http://www.ft.com/content/aca0b86c-e51c-11e4-bb4b-00144feab7de>

<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20021117/index.html#a5>

<https://data.snb.ch/fr/topics/snb#!/cube/snbcurr>

Contrôles obligatoires et factures justifiées

https://www.genios.de/document?id=NZZS__201701080203226801

https://fr.wikipedia.org/wiki/Nouvelle_gestion_publique

https://www.efd.admin.ch/efd/fr/home/themen/finanzpolitik/nouveau-modele-de-gestion-de-ladministration-federale--nmg-/fb-neues_fuehrungsmodell_bv.html

<https://www.swissmedic.ch/ueber/00134/00441/00445/00568/index.html?lang=fr>

<https://www.finma.ch/fr/documentation/publications-finma/rapport-d-activite/>

<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20080355/index.html>

<https://www.parlament.ch/centers/documents/fr/jahresbericht-gpk-2016-f.pdf>

<https://www.letemps.ch/suisse/2012/01/26/beat-kappeler-pensee-stimulante-un-homme-libre>

Le néolibéralisme est-il responsable de tous les maux?

https://fr.wikipedia.org/wiki/Byung-Chul_Han

http://www.editions-circe.fr/livre-La_Soci%C3%A9t%C3%A9_de_la_fatigue-407-1-1-0-1.html

<http://www.laprocedure.com/psychopolitique-neoliberalisme-nouvelles-techniques-pouvoir-byung-chul-han/9782842424206.html>

<https://fr.wikipedia.org/wiki/Dada>

https://fr.wikipedia.org/wiki/Michel_Foucault

Expresso